Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260303-DELCCAS2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2026

N° CCAS-2026-06

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier postal aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-six février deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, Mme Anne-Marie KISSOUN, Mme Isabelle TAINGUY, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE.
ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie DUMONT ; Mme Carole MIANNAY
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Madame Isabelle TAINGUY

Objet : Information sur le rapport d'activité de domiciliation des personnes sans domicile stable

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le dispositif de domiciliation des personnes sans domicile stable.
La domiciliation est un droit permettant à toute personne sans domicile stable de recevoir son courrier de façon constante et confidentiel, de disposer d'un justificatif de domicile et d'accéder à certains droits et prestations sociales.
L'activité de domiciliation est une mission de service public, elle est exercée en mairie ou auprès du CCAS. L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible de domiciliation.
Chaque année, conformément à l'instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 l'organisme en charge des domiciliations rend un rapport d'activité de domiciliation auprès de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) de son département.
Le tableau d'activité du rapport 2025, est présenté aux membres du CCAS de Colpo par Monsieur le Président.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260303-DELCCAS2026_06-DE

Tableau d'activité

Dispositif généraliste	Année N-2024	Année 2025
Attestations d'élections de domicile		
Le cas échéant, nombre maximum prévu par an dans l'agrément (pour les organismes agréés)[1]	-	-
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31 décembre[2]	17	8
Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre[3]	17	8
Nombre d'élections de domicile réalisées[4]	16	8
- Dont le nombre de premières élections réalisées	16	1
- Dont le nombre de renouvellements réalisés	1	7
Nombre de radiations	1	11
Nombre de refus	0	0

[1] Certains agréments préfectoraux précisent, à titre indicatif, un nombre annuel maximum d'élections de domicile en cours de validité (stock) que l'association peut gérer.
[2] Le nombre d'élections de domicile en cours de validité correspond au nombre de titulaires d'attestations de domicile toujours en cours de validité au 31 décembre de l'année écoulée.
[3] Le nombre de personnes domiciliées correspond au nombre de titulaires d'attestation de domicile en cours de validité au 31 décembre de l'année écoulée, cumulé au nombre d'ayants droit.
[4] Le nombre d'élections de domicile réalisées correspond au nombre d'attestations de domicile délivrées au cours de l'année civile écoulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- PREND ACTE de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO